

Châteauroux, le 26 Novembre 2021

Règlement des 24 HEURES Internationale 2022 1/8 piste Classique de Châteauroux

La 12^{ième} édition des 24 Heures internationales de voitures radio commandées de voitures piste 1/8^{ème} classique se déroulera les 15,16 et 17 juillet 2022 sur la piste du MASC.

Le départ est fixé au samedi 16 Juillet 2022 à 16H00 et l'arrivée au dimanche 17 Juillet 2022 à 16H00. La remise des prix se fera de 16H30 à 17H30.

Comme à la précédente édition, le comité d'organisation a décidé de ne pas imposer l'utilisation d'équipements.

Cette course d'endurance unique en France s'adresse à tous les passionnés de voitures radiocommandées échelle 1/8 classique. C'est une occasion de vivre un événement inoubliable dans un esprit amical et convivial.

La course est ouverte à tous les pratiquants.

Nous vous invitons à prendre connaissance et à lire attentivement ce règlement.

Pour vous inscrire, vous disposez du bulletin d'inscription disponible en téléchargement sur www.masc36.com ou sur demande par courriel à : masc@hotmail.fr

Partenaires et sponsors de l'édition 2022



Art.1 : Contenu de l'engagement

- Droit d'inscription à la course

Art.2 : Composition d'un équipage

Un équipage sera composé de 8 personnes maximum. Le nombre de pilotes est libre ainsi que le temps de pilotage de chacun. Pour la bonne identification sur le bulletin d'inscription, il conviendra de préciser à l'inscription la qualité de chacun, sachant qu'un pilote peut également être mécanicien, dans ce cas l'inscrire comme pilote.

Une inscription en tant que mécanicien ne permet pas l'accès au pilotage sur la piste.

Pour des raisons de sécurité et afin de ne pas gêner les mouvements des concurrents dans les stands, seules les personnes porteuses d'un badge seront admises à circuler dans les stands.

Concernant les accompagnateurs, chaque équipage disposera de badges invités dont le nombre est à préciser à l'inscription ou au plus tard 1 mois avant la course.

Seules les personnes inscrites en tant que pilote ou mécanicien pourront intervenir sur le matériel ou en piste.

En aucun cas un accompagnateur ne pourra intervenir sur la mécanique ou aider l'équipage déclaré à l'inscription.

Si un pilote doit se faire remplacer durant la course pour raison médical ou autre, il ne pourra pas reprendre sa place.

En cas de non-respect de cette règle, l'équipage s'expose aux sanctions prévues à l'article 14.

Art.3 : Montant de l'inscription

Le montant de l'inscription est fixé à 500 € + caution de 150€.

- Le dossier d'inscription devra contenir 2 chèques, dont celui de 500€ qui sera encaissé selon les modalités décrites ci-après. Pour les équipes étrangères uniquement, le règlement pourra se faire par virement bancaire selon les mêmes règles.
- 1 chèque de 500 € pour le droit d'inscription encaissé à partir du 15 avril 2022.
- 1 chèque de 150 € qui sera conservé jusqu'au terme de la course et encaissé en cas de non-respect de la règle définie à l'article 14.
- Le dossier d'inscription pourra être numérique et renvoyé par email à l'adresse du club (masc@hotmail.fr)
- 1 paiement « Paypal » de 650€ : masc@hotmail.fr

Art.4 : Nombre d'équipages et règles d'inscription

Cette course d'endurance accueillera 10 équipages minimum et 14 au maximum.

La date limite des inscriptions est fixée au 14 avril 2022.

Pas d'inscription par mail, seuls les courriers comprenant le bulletin d'inscription officiel dûment complété ainsi que les documents et pièces obligatoires à joindre avec ce bulletin seront pris en compte.

Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée, les 14 premiers inscrits seront retenus, cachet de la poste faisant foi.

Toute inscription ne remplissant pas les conditions définies dans ce règlement et spécifiées dans le bulletin d'inscription sera mise en liste d'attente.

Le comité d'organisation adressera un mail de confirmation avec accusé réception au capitaine de l'équipe.

Au-delà de 14, les équipages suivants seront sur liste d'attente.

En cas de défection, ou d'annulation après le 15 avril, le comité d'organisation proposera la place à une équipe qui serait en liste d'attente. S'il n'y pas d'équipe en liste d'attente, le comité d'organisation conservera les 500 € qui serviront à couvrir les frais engagés par l'organisation pour les fournitures et la logistique, et renverra le chèque de 150€.

Art.5 : Annulation de la course

Le nombre d'équipage est fixé à 10 minimums. **Si ce nombre n'est pas atteint au 14 avril 2022, la course sera annulée et tous les chèques reçus seront retournés sous 1 mois à chaque équipage ayant reçu sa confirmation. Ou rembourser par « Paypal »**

Sauf cas de force majeure, la course aura lieu. Les conditions météorologiques ne seront pas considérées comme cas de force majeure.

Art.6 : Accompagnateurs et personnes supplémentaires

Toute personne supplémentaire, accompagnateur, de l'équipage voulant bénéficier de l'intendance de la manifestation et accéder à la piste, devra être précisée lors de l'inscription ou au maximum 1 mois avant la date de la course.

Art.7 : Identification des équipages et accompagnateurs

Chaque personne de l'équipage devra mentionner sa qualité de pilote ou mécanicien sur le bulletin d'inscription et joindre obligatoirement une photo d'identité demandée.

Les personnes supplémentaires déclarées au maximum 1 mois avant la course devront elles aussi adresser 1 photo d'identité pour obtenir leur badge accompagnateur, mais en aucun cas elles ne pourront être intégrées ou être considérées comme appartenant à l'équipage sous peine de sanction selon l'article 14.

Les photos seront disposées sur des badges officiels distribués à chaque membre de l'équipe, autorisant l'accès à la piste et aux stands.

Art.8 : Voiture et contrôles

La course est ouverte à tout possesseur de voiture **1/8^{ème} piste thermique & BLS Classique**.
Le nombre de voiture par équipage est limité à 1 seule.

Aucune autre voiture entièrement montée ne sera autorisée dans les stands.

L'organisation procédera à des contrôles de manière inopinée pour vérifier la conformité et le respect du présent règlement, son non-respect pourra entraîner des sanctions mentionnées à l'article 14.

Art.9 : Marquage des pièces

Tous les châssis de course seront marqués par l'organisation avant le départ de la course.

Les châssis nus non utilisés seront mis en parc fermé et remis sur demande.

Art.10 : Mécanique

Toutes les opérations de mécanique devront être effectuées dans les stands attitrés à l'équipage et non dans l'espace réservé aux ravitaillements. Seules les personnes portant un badge pilote ou mécanicien sont autorisées à effectuer le ramassage et à intervenir dans les stands.

Art.11 : Carrosseries et couleurs

La couleur des carrosseries sera définie avec l'accord des organisateurs et ce pour toute la durée de la course. (Les couleurs sont à préciser sur votre bulletin d'inscription). L'organisation se réserve la possibilité de faire modifier la couleur pour éviter les confusions.

Chaque équipage devra disposer d'au moins 4 carrosseries, dont au moins 1 équipée d'un éclairage réaliste pour la nuit, et obligatoire.

Seuls emplacements autorisés : phares avant et feux arrière (idem échelle 1).

Toutes les carrosseries seront peintes à l'identique. Si l'équipage ne peut pas rouler avec une carrosserie peinte à l'identique de la carrosserie présentée au contrôle technique avant la course, l'équipage sera pénalisé de 5 tours pas heure.

Art.12 : Carburant

Le taux de nitrométhane du carburant sera conforme au **règlement FFVRC en vigueur à la date de la course.**

L'organisation sera munie des équipements nécessaires pour réaliser des contrôles.

Art.13 : Conditions de course

La course se déroule en extérieur.

Tant que la piste est déclarée sèche par la direction de course, le traitement des pneus est interdit pendant les essais libres et pendant toute la durée de la course.

Le seul fait de voir ou constater la présence d'une quelconque machine à traiter les pneus ou de produit de traitement des pneus dans l'enceinte du circuit (stands, parking, camping ou autre) sera passible de la sanction maximale précisée à l'article 14.

En cas de pluie ou piste humide déclarée par la direction de course, les types et qualités de pneus avant et arrière sont libres pour les équipages et le traitement des pneus autorisé.

Art.14 : Sanctions et avertissement

Obligation est faite aux équipages de respecter strictement les points de ce règlement et notamment le règlement technique (voir article 17).

En cas de manquement à cette obligation, tricherie avérée et constatée, l'équipage concerné sera directement sanctionné et sans avertissement préalable de 2 pénalités : une financière de 150 € et, une sportive de 200 tours à déduire sur le total des tours parcourus à l'issue de la course.

En cas de mauvais comportement en piste, dans les stands, sur le podium, sous le podium, etc, la direction de course prendra des sanctions à l'encontre du ou des équipages concernés sous forme d'avertissements signifiés de la manière suivante :

1^{er} avertissement de principe sans conséquence, 2^{ème} avertissement assujetti d'une pénalité de **5 tours**, 3^{ème} avertissement avec pénalité de **10 tours**, 4^{ème} avertissement avec pénalité de **15 tours, puis 20, 25, 30, etc.** Ces pénalités seront retirées à l'équipage après le passage de la ligne d'arrivée.

Art.15 : Comité de course et autorité

Le comité d'organisation et le directeur de course forment le comité de course qui a autorité à prendre seul toutes les décisions en matière de sécurité, sportives, etc ainsi que les sanctions et leur application pendant toute la durée de l'événement.

Art.16 : Ramassage

Le ramassage des voitures sera effectué par les membres de l'équipage. Deux mécaniciens maximum seront tolérés sous le podium de pilotage pendant la course.

Au moment du départ (samedi de 16h à 17h00) chaque équipage assurera en plus un poste de ramassage de 30 minutes autour du circuit. Selon le nombre d'équipes inscrites, les 30 premières minutes seront assurées par la première moitié des équipes inscrites et les 30 suivantes par la deuxième moitié, soit de 5 à 7 ramasseurs par tranche de 30 minutes.

Art.17 : Règlement technique

A la date de la course la voiture devra respecter le règlement **FFVRC 2022 disponible en téléchargement à l'adresse suivante** : <https://www.ffvrc.fr/fr/disciplines-sur-piste/1-8-thermique-piste-bis.html>

Boîte à air homologué EFRA obligatoire sur piste sèche, et libre en cas de pluie (piste déclarée humide par l'organisation)

Art.18 : Transpondeur

L'utilisation du transpondeur personnel est obligatoire. Chaque équipe devra disposer de 2 transpondeurs dont les numéros seront à communiquer obligatoirement à l'inscription. 1 transpondeur pour la course et un transpondeur de dépannage en cas de défaillance. 1 seul transpondeur sera monté sur la voiture.

La vérification du bon fonctionnement des transpondeurs sera contrôlée lors des essais libres. Chaque équipage sera responsable du contrôle du bon fonctionnement de son transpondeur en course et fera son affaire d'informer le directeur de course en cas de défaillance. Sauf incident avéré du système de comptage ou de la détection générale des transpondeurs, le directeur de course ne tiendra pas compte des réclamations à ce sujet.

Art.19 : Assurance

Le MASC sera assuré pour cet évènement, néanmoins il appartient à chaque participant d'être titulaire d'une licence FFVRC et assuré individuellement. Il convient pour chacun de vérifier auprès de son organisme si son assurance personnelle couvre les risques encourus à l'occasion de ce type de manifestation. En cas contraire, le comité d'organisation décline toute responsabilité.

Art.20 : Various

Pour des raisons de risques de surtension le branchement des appareils électroménagers sera formellement interdit sur les prises électriques des stands. (Cafetière, bouilloire, four, réfrigérateur, etc ...)

Est également interdit les compresseurs dans les stands.

Art.21 : Ouverture de la piste

La piste sera ouverte pour des essais libres à partir du vendredi 15 juillet de 14 heures à 18h30 et le samedi matin, de 9H00 à 12H00.

Présentation des équipages le samedi 16 juillet à partir de 13H30.

Les contrôles techniques débiteront le vendredi et se termineront le samedi 11 heures.

Ce planning est indicatif et pourra être sujet à ajustements.

Art.22 : Essais et numéros

Les essais libres se déroulent sous la responsabilité des équipages et pilotes.

Il n'y aura pas d'essais qualificatifs, les numéros et emplacements dans les stands seront déterminés par le comité d'organisation et communiqués aux équipages pour peindre ou coller le numéro attribué (en cas de peinture du numéro : chiffre noir sur fond blanc dans des dimensions au minimum égales aux autocollants de course EFRA).

1 seule voiture par team pourra évoluer sur la piste.

Art.23 : Départ

Le départ de l'épreuve sera du type «Le Mans».

Art.24 : Validation des résultats

Dès la fin de la compétition les voitures devront être remises à la commission de course pour un contrôle technique (sans repasser par les stands mécanique) qui validera ensuite le résultat.

Fin du règlement.

Bonne préparation et bonne course...

